

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

PREMIERE SESSION ORDINAIRE de 1961
Séance du Vendredi 10 Mars 1961

La séance est ouverte à 15 H.10' sous la présidence de Maître Gabriel MACE, Maire de la Commune de Saint-Denis, Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. GALLARD Jean est désigné comme Secrétaire pour la séance.

Il est procédé à l'appel nominal.

Sont présents:

MM. MACE Gabriel - REYDELLET Jules - LEVENEUR Georges - PARIS Raymond - MESNIER Georges - VELOUPOULLE Antoine - MANES Charles Ollivier - HOAHAU Edouard - GIGANT Edouard - ATECTAM René - CADET Lucien - EVAN Georges - MONDON Claude - FERRER Changilly - LAMBERT Léone - GALLARD Jean - TURPIN Joseph Herbert - FONTAINE Jean-Pierre - LEGROS Damase - OZOUX Marcel - AFPEJEE Abdoul-Hack - AUBER Camille - THUONG-HIME Roger - FORT Raoul - RAMASSAMY Adolphe - APPAVOU Antoine.

Représenté par M. Jules REYDELLET, M. Jean RAVAUX qui est arrivé en cours de séance.

Arrivés ^{également} en cours de séance: MM. BOURHIS Camille - BOYER Marc - CELESTIN Marcel -

Absents excusés: MM. VERGOZ Robert - ROBERT Maurice.

Hors du Département: M. CHAMPIERRE de VILLENEUVE Marcel.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

LE MAIRE. - Messieurs, En ouvrant la première session ordinaire de l'année 1961 j'ai le devoir de saluer au nom de la population, du Conseil Municipal et en mon nom personnel ^{de Louis} le Préfet Pierre PHILIP, décédé, ~~décédé~~ il y a peu/ en son domicile à Toulon.

De son passage à la Préfecture de la Réunion on peut retenir qu'il aime passionnément notre île et qu'il en gardait, dans sa retraite, une véritable nostalgie avec le souvenir ^{en lui} de tous ceux qu'il avait connus.

Je m'incline avec respect devant la grande douleur de Madame PHILIP et lui demande d'accepter les respectueuses condoléances du Conseil Municipal et du Maire de Saint-Denis.

Cette semaine, la mort a encore frappé Madame Jules OLIVIER; la veuve de l'ancien Sénateur-Maire est décédée après une courte mais grave maladie.

En votre nom, une délégation composée du Maire et des Adjointes s'est associée à la douleur de la famille.

LE MAIRE. - Messieurs, Nous allons passer à l'examen de l'ordre du jour. Je fais remarquer que la session doit durer six semaines. En conséquence le dossier n° 13 qui n'est pas encore complet comme il le devrait sera discuté dans une séance ultérieure.